

HANDI +

JUILLET 2023



DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

- CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
- PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE



www.onisep.fr

MISSION INCLUSION

Cheffe de service et responsable
du projet : Hélène Legault
Rédaction : Julie Colombier,
Angelina Landes, Lola Sas-Canfin
Coordination : Julie Colombier

RESSOURCES ÉDITORIALES TRANSMÉDIAS

Directeur : Michel Maurel
Cheffe de service secrétariat
de rédaction : Saliha Hamzic
Secrétariat de rédaction :
Ketty Guillaume
Correction : Pauline Couillet

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET DONNÉES

Directeur : Gilles Foubert
Documentation :
Valérie Forestiez, Claire Magimel

Le S/T/U/D/I/O

Chef de service et direction
artistique : Bruno Delobelle
Maquette et mise en pages :
Isabelle Sénéchal

Iconographie : Christelle Michelet
Photo de couverture, copyright :
© FreshSplash/E+/Getty Images
Responsable fabrication :
Laurence Parlouer
Photogravure : Key Graphic (Paris)
Imprimeur : Dupliprint Mayenne

MARKETING ET COMMERCIALISATION

Directrice : Isabelle Dussouet
Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-
Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients :
service-clients@onisep.fr

Code de diffusion Onisep : 901668
ISSN code collection : 1772-2063
ISBN papier : 978-2-273-01668-1
ISBN numérique : 978-2-273-01669-8
Plan de classement Onisep :
REDEF 00 000
Le kiosque : Handicap
Dépôt légal : juillet 2023

Cette publication a été réalisée
dans le cadre de la convention
de partenariat signée entre
la Fondation MMA Solidarité
et l'Onisep.

Mise en accessibilité numérique :
Ideance

Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable
de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix d'études supérieures et de professionnalisation, à la hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de cette publication de la collection « Handi+ » de l'Onisep.

Illustrée de témoignages, elle vous donne des clés pour mener vos études dans les meilleures conditions, connaître les aides et les aménagements dont vous pouvez bénéficier, et mieux anticiper le monde du travail.

De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle, « Handi+ » intègre toutes les étapes des parcours de formation et atteste de l'engagement des acteurs concernés, afin de vous guider dans vos choix de qualification et d'emploi.

Grâce au soutien de la Fondation MMA Solidarité, l'édition 2023 d'« Handi+ » est diffusée dans les lycées, les centres d'information et d'orientation et les universités.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY
Directrice générale de l'Onisep

Michel RIDOU
Président de la Fondation MMA Solidarité

Sommaire

RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

■ Objectif: poursuite d'études!	2
■ Aménagements des études supérieures	4
■ Vie quotidienne	8
■ Aménagements des examens	10
■ Témoignage: Aubin Delaveau, diplômé d'un master en mathématiques	11

ACCÉDER À L'EMPLOI

■ Découvrir le monde professionnel	12
■ L'accompagnement vers l'emploi	14
■ Vers une société plus inclusive	18
■ Témoignage: Théo Curin, nageur, conférencier, chroniqueur, mannequin et acteur	19

GUIDE PRATIQUE

■ Adresses utiles	20
-------------------------	----

OBJECTIF: POURSUITE D'ÉTUDES!

En l'espace de 15 ans, le nombre de jeunes en situation de handicap qui suivent des études supérieures a été multiplié par cinq. Comme eux, soyez acteur de votre projet!

ZOOM

LE PROGRAMME PHARES Un tutorat collectif étudiant

Phares (qui signifie « Par-delà le handicap, avancer et réussir des études supérieures ») est déployé dans toute la France par l'association 100% Handinamique, en convention avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ce dispositif aide les jeunes en situation de handicap scolarisés de la 3^e à la terminale en milieu ordinaire, et qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. L'accompagnement repose sur du tutorat étudiant collectif, hebdomadaire ou mensuel.

Retrouvez le programme de tutorat Phares sur le site Web de 100% Handinamique, rubrique « Études ».

CONSTRUISEZ VOTRE PROJET

Faites-vous accompagner

Profitez des JPO (journées portes ouvertes) des établissements d'enseignement supérieur, des visites en entreprise et des rencontres avec des étudiants ou des professionnels pour construire et affiner votre projet. À vos côtés, pour vous aider : l'enseignant référent de votre lycée, le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) rattaché à votre établissement, en lien avec le CIO (centre d'information et d'orientation), les structures handicap des écoles et les associations d'aide aux étudiants en situation de handicap.

Découvrez les métiers accessibles

Quel que soit votre projet de formation, consolidez-le avec un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger. La plupart des postes peuvent être occupés par une personne en situation de handicap (*lire « Découvrir le monde professionnel », p. 12*). ■

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE

Ne vous censurez pas! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises. Il n'y a

Près de **51 000**

jeunes en situation
de handicap suivent
des études supérieures.
À la clé : une meilleure
insertion professionnelle.

Source : MESR, 2023.

aucune limite d'âge, il est donc toujours temps de reprendre des études. Il est aussi possible de se réorienter : de nombreuses passerelles entre les filières de l'enseignement supérieur existent.

Anticipez!

Il faut du temps pour réfléchir et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

- Pour connaître les modalités d'accueil, d'accompagnement et de compensation dont vous pouvez bénéficier, contactez, dès la formulation de vos vœux sur Parcoursup, les référents handicap des établissements envisagés et/ou reportez-vous à leurs modalités d'accueil. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte, dans vos choix, des différentes possibilités d'aménagement d'études offertes. Dans votre dossier Parcoursup, plusieurs options s'offrent à vous : remplir la fiche de liaison (facultative, mais permettant de saisir la CAES), où sont inscrits les aménagements dont vous bénéficiez;



© kali9/E+/Getty Images

et/ou renseigner la rubrique « Éléments liés à ma scolarité ». Seuls ces éléments seront transmis aux établissements pour l'examen de votre dossier.

- Pour financer votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...), vous devez faire une demande de PCH (prestation de compensation du handicap) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) de votre domicile. Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pendant l'année de terminale.

- Si vous avez besoin d'un logement proche de votre lieu d'études, faites vos demandes dès la saisie de vos vœux dans Parcoursup (lire « Vie quotidienne » p. 8-9).

Contactez l'établissement sitôt votre formation choisie

Dès que vous avez accepté de manière définitive une formation, transmettez au référent handicap la fiche de liaison, dans une version plus détaillée, et échangez avec lui pour évaluer vos besoins et les aménagements nécessaires à votre scolarité. ■

UN DROIT AU RÉEXAMEN

Si votre affectation n'est pas compatible avec votre situation de handicap ou vos besoins spécifiques, vous pouvez saisir de droit la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) depuis Parcoursup. Si vous avez préalablement renseigné la fiche de liaison, elle sera automatiquement transmise à la CAES de votre rectorat. Si vous ne l'avez pas renseignée lors de votre inscription, vous pourrez tout de même saisir la CAES. Des informations complémentaires sur votre situation vous seront alors demandées.

Une fois votre demande acceptée, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures. ■

Émeline, étudiante à l'EM Normandie

« Je voulais faire une école de commerce et, avant de passer les concours, j'ai contacté plusieurs écoles pour les interroger sur ce qui était mis en place pour les étudiants en situation de handicap. Atteinte d'une maladie rare, j'ai sélectionné une école qui avait une vraie politique d'inclusion et j'ai pu intégrer l'EM Normandie. Cette école a un service dédié, le service équilibre et inclusion, qui propose de nombreux aménagements en fonction du handicap : accueil, sensibilisation des professeurs et des étudiants, majoration du temps des épreuves aux examens, possibilité de sortir des cours, si besoin est, ou de suivre les cours à distance... Une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) m'a été demandée, notamment pour passer le TOEIC. Il faut se renseigner très en amont auprès des services handicap des établissements d'enseignement supérieur. Et surtout, il faut croire en ses capacités, prouver aux autres que l'on est capable, ne pas se dire : "Je n'y arriverai jamais." »

Retrouvez les témoignages d'Émeline et d'autres jeunes sur : <https://www.onisep.fr/temoignages>.

AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Afin d'accompagner au mieux les étudiants en situation de handicap et de favoriser l'organisation et le déroulement de leurs études, la loi impose aux établissements d'enseignement supérieur la mise en place des aménagements nécessaires. Faites connaître vos besoins au plus tôt !

À QUI ET À QUEL MOMENT DEMANDER ?

Toutes les aides pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. Contactez la mission, le référent handicap ou l'établissement souhaité le plus tôt possible, par exemple en participant aux JPO (journées portes ouvertes) en terminale, voire dès la 1^{re}. Ils vous renseigneront sur les différents aménagements et aides possibles. Notez que les études peuvent être étalées dans le temps, notamment en cas de grande fatigabilité. L'aménagement de durée est à envisager avec l'établissement visé.

En revanche, les aides de la vie quotidienne (logement, restauration, bourse, transport...) relèvent du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) de votre département, ou d'associations (*lire « Vie quotidienne » p. 8-9*).

Que vous optiez pour une formation initiale avec des stages ou pour une formation en alternance, faire votre demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

auprès de la MDPH au moins 6 mois avant l'inscription dans le supérieur vous sera très utile ensuite (*lire p. 14*). ■

AU LYCÉE

En BTS (brevet de technicien supérieur) comme en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous continuez de bénéficier des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou votre PAI (projet d'accueil individualisé) se poursuivent. Renseignez-vous au préalable sur les aménagements possibles pour les examens ou les concours. Certains lycées disposent d'internats, posez la question aux chefs d'établissement.

À savoir : si vous souhaitez intégrer un BTS (brevet de technicien supérieur agricole) ou une CPGE dans un établissement agricole, votre PPS, votre PAI, voire votre PAP (plan d'accompagnement personnalisé), se poursuivent également. ■

À L'UNIVERSITÉ

Chaque université regroupe des IUT (instituts universitaires de technologie), des UFR (unités de formation et de recherche), des

instituts, des écoles..., qui bénéficient de sa structure handicap. Cette dernière travaille en lien étroit avec une équipe plurielle – enseignants, étudiants, SSE (service universitaire de santé étudiante), associations, etc. –, qui met en place un PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap), après évaluation de vos besoins (*lire « Vie quotidienne » p. 8-9*).

Ce PAEH comprend des aides pédagogiques et/ou des accompagnements parmi les suivants :

- aides techniques : prêts de cartes de photocopies, transcriptions en braille, prêts de matériel adapté, etc. ;
- aides humaines : étudiants preneurs de notes (bénévoles ou rémunérés), tuteurs pédagogiques assurant des cours de soutien, lecteurs à haute voix d'ouvrages ou encore professionnels spécifiques, tels que des interprètes en LSF (langue des signes française), des codeurs LPC (langue française parlée complétée), etc. ;
- aménagement de vos examens et épreuves de concours ;
- accompagnement dans vos démarches administratives : notamment dans vos recherches de stage, avec le service dédié à l'insertion professionnelle (*lire*



© FG Trade/+/Getty Images

«L'accompagnement vers l'emploi» p. 14-17);

- **accessibilité**: repérage visuel au sein des bâtiments dans lesquels vous évoluez, accès à vos salles de cours, aide au travail à la bibliothèque...

À savoir: si un étudiant en situation de handicap ne peut pas se déplacer à l'université, il peut recourir à l'enseignement à distance. ■

DANS LES GRANDES ÉCOLES OU LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Dans les écoles d'ingénieurs, de commerce ainsi que dans les écoles spécialisées ou autres établissements d'enseignement supérieur, il existe un référent handicap auquel vous devez vous adresser. À défaut, tournez-vous vers la direction, dès lors que vous envisagez de poursuivre vos

ZOOM

CHARTRE GRANDES ÉCOLES-HANDICAP

Une première chartre Grandes Écoles et Handicap, signée en 2008, a permis de créer un réseau de référents handicap d'établissements membres de la CGE (Conférence des grandes écoles). La seconde a été signée le 11 février 2019. Elle vise à favoriser un parcours inclusif du lycée à l'emploi, à promouvoir la force d'intégration de la vie étudiante, à garantir l'accès au sport et à accompagner la mobilité des étudiants.

Varvara, étudiante à Neoma Business

« Au sein de mon école, j'ai bénéficié d'un temps majoré pour les épreuves et les tests en classe, d'une dispense d'assiduité aux cours et d'un suivi par les professeurs. Cela m'a aidée à obtenir de bonnes notes.

Il est important de parler de son handicap: ma bipolarité, apparue pendant mes études, et diagnostiquée après 3 ans d'errance, n'est pas un tabou et mon témoignage cherche à déconstruire les préjugés. Mon handicap n'a pas d'impact sur la qualité de mon travail, je n'ai donc pas demandé la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Mon premier stage, à Prague, s'est bien déroulé. J'en ai fait un autre en France, dans une start-up. Actuellement, je poursuis mon cursus au Centre franco-vietnamien de formation à la gestion. »

Retrouvez les témoignages de Varvara et d'autres jeunes sur : <https://www.onisep.fr/temoignages>.

Fleur Garnier,
future sélectionneuse
variétale

« Après mon bac, j'ai choisi d'aller en prépa puis en école d'ingénieurs à UniLaSalle Beauvais, car j'ai besoin d'être en classe avec peu d'étudiants et d'avoir un cadre qu'il n'y a pas à l'université. En fonction de mes besoins, j'ai donc créé un parcours atypique dans le but précis d'être sélectionneuse de variétés de végétaux. J'ai été accompagnée par mes parents, par les équipes éducatives et par le délégué handicap de l'école. En septembre prochain, mon rêve deviendra réalité ! »

Retrouvez les témoignages de Fleur et d'autres jeunes sur : <https://www.onisep.fr/temoignages>.

ZOOM

UN GUIDE PRATIQUE SUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les écoles d'ingénieurs

Un guide pratique, des fiches d'infos pour les élèves et un kit de communication ont été publiés début 2023 par la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs). Le but : fournir aux écoles des informations et des ressources afin qu'elles garantissent l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, identifient leurs besoins particuliers et, si nécessaire, construisent un contrat d'adaptation encadrant la mise en place des aménagements répondant à ces besoins.



© SoStock/E+/Getty Images

études dans ces établissements. Leurs JPO sont également l'occasion d'un premier contact, dès votre année de 1^{re} au lycée. ■

EN CFA (CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS)

Si vous souhaitez vous former en apprentissage, faites une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) au moins 6 mois avant l'inscription, auprès de la MDPH de votre domicile. Votre contrat d'apprentissage peut comporter des dispositions spécifiques :

- âge : absence de limite d'âge pour commencer une formation ;

- durée prolongée : si votre situation de handicap l'exige, la durée du contrat peut être augmentée de 1 an au maximum ;

- rémunération : si votre formation est prolongée en raison de votre situation de handicap, votre rémunération est majorée de 15%. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés) dans la limite d'un certain plafond ;

- accompagnement personnalisé : le référent handicap du CFA vous aide dans la recherche de l'entreprise d'accueil ainsi que pour les aménagements pédagogiques. Et si vous ne pouvez pas fréquenter le CFA, suivre les enseignements à distance est possible sur autorisation ;



- aménagement du poste de travail : l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ou le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) financent des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail (*lire « L'accompagnement vers l'emploi », p. 14-15*). ■

EN ENSEIGNEMENT À DISTANCE

- Des formations à distance
De nombreux établissements d'enseignement supérieur proposent désormais des cursus à distance, accessibles aux étu-

dants en situation de handicap ou empêchés. Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) ou la Fied (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) recensent les formations à distance existantes.

- Des campus connectés
89 campus connectés permettent aux jeunes de bénéficier d'un tutorat individuel et collectif près de chez eux, dans le cadre de leur formation à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...). Retrouvez tous les campus labellisés « [Campus connecté](#) » sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. ■

À SAVOIR

RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les ESPO et ESRP (établissements et services de préorientation ou de réadaptation professionnelle) ont pour mission d'évaluer, d'orienter et de suivre les jeunes, dès 16 ans, en situation de handicap ou détenteurs d'une RQTH. Un accompagnement de 14 à 24 semaines est assuré : il inclut le bilan et les stages en entreprise, à l'issue desquels une formation ou un retour à l'emploi sont proposés. La Fagerh (Fédération des centres de reconversion) représente 98 % des établissements et services proposant des actions de réadaptation professionnelle en France.

ZOOM

L'ÉCOLE BOULLE

L'école Boule accueille des élèves en situation de handicap dans les formations : pré-bac Métiers d'art ; DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) ; DSAA (diplôme supérieur d'arts appliqués). Les jeunes sourds sont ainsi accompagnés par des interprètes en LSF (langue des signes française) ou des codeurs LPC (professionnels de la surdité, spécialistes de langue française parlée complétée). Au quotidien, ces élèves sont suivis par le médecin de l'Éducation nationale, l'infirmier ou le chef d'établissement.

VIE QUOTIDIENNE

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne le logement, la restauration, les aides financières, le transport...

ZOOM

EFFECTUEZ VOTRE DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT

Pour pouvoir demander une BCS (bourse sur critères sociaux) ou un logement du Crous, il faut au préalable avoir déposé un DSE (dossier social étudiant) à partir du 15 janvier, sur le site messervices.etudiant.gouv.fr. Joignez-y un courrier expliquant clairement vos besoins et le justificatif de reconnaissance de votre handicap. Si vous n'êtes pas reconnu par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), fournissez alors une lettre de votre médecin attestant vos besoins. En parallèle, contactez le référent handicap du Crous de l'académie où vous souhaitez étudier, afin de vous faire connaître et/ou de prendre connaissance de la procédure spécifique. Puis, dès que possible, effectuez votre demande de logement sur le site trouverunlogement.lescrous.fr.

LES INDISPENSABLES

Bourses

La BCS peut être attribuée à un étudiant en situation de handicap reconnu par la CDAPH, sans aucune condition d'âge. Il faut remplir certains critères. Votre demande de bourse se fait via le DSE à constituer sur le site du Crous (*lire le «Zoom», ci-contre*). D'autres bourses, réservées uniquement aux étudiants en situation de handicap, existent : la bourse de l'association 100% Handinamique ou les bourses de fondations, comme celle de la Fondation Giveka.

Logement

Si vous habitez loin de votre futur lieu d'études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous. Il dispose de chambres et d'appartements adaptés pour les étudiants en situation de handicap. Certains établissements disposent d'internats, contactez leur direction pour connaître les modalités d'accès.

Restauration

Les services de restauration universitaire sont également gérés par le Crous. Des installations ont été prévues dans de nombreux restaurants universitaires

afin d'en faciliter l'accès. Si besoin est, vous pouvez contacter le référent handicap du Crous pour mettre en place une solution individualisée. ■

LES PRESTATIONS DE LA MDPH

La PCH

Visant à compenser l'ensemble des surcoûts liés à la prise en charge de votre handicap, la PCH (prestation de compensation du handicap) est une aide mensuelle attribuée, selon vos besoins, par la CDAPH, instance décisionnelle de la MDPH ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie). Elle couvre vos besoins dans sept domaines : les aides humaines ; techniques ; animalières ; l'aménagement de votre logement ; celui d'un véhicule (le vôtre ou celui de vos parents) et le surcoût lié à votre transport ; les charges spécifiques (l'achat de nutriments pour un régime particulier, par exemple) ; les charges exceptionnelles (comme un accompagnant durant un voyage scolaire).

L'AAH

L'AAH (allocation aux adultes handicapés) est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au



© Vladimir Vladimirov/E+/Getty Images

moins 80 %, ou compris entre 50 et 79 % si la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■

LES TRANSPORTS

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, les frais de transport de votre domicile à votre lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH. Vos frais sont alors assumés par le conseil départemental ou métropolitain de votre lieu de résidence ou par Île-de-France Mobilités dans les départements franciliens (pour les étudiants

résidant en Seine-et-Marne, prendre contact avec le conseil départemental). Dans tous les cas, renseignez-vous sur la procédure propre à votre département ou métropole.

Des aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets domicile-travail, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire, toujours en complément des aides de droit commun. ■

Najat Idder,
responsable
du pôle handicap,
à l'université Paris 8

« L'accompagnement des étudiants en situation de handicap repose sur la définition des besoins de compensation de chacun et de chacune, qui sont évalués de manière collégiale par le service de santé universitaire, l'équipe pédagogique et le pôle handicap. Ce dernier coordonne la mise en œuvre des aménagements définis. Pour les aides humaines, nous recrutons, en contrat de vacance, des étudiants de l'université, dont certains sont eux-mêmes en situation de handicap. Nous informons de l'importance de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) pour trouver un stage ou un emploi. Parallèlement, la DVC (direction vie de campus), dont nous faisons partie, accompagne les étudiants qui veulent s'engager dans le cadre du service civique ou dans le domaine associatif. Il s'agit souvent de premières expériences professionnelles pour les étudiants. »

AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS

Vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques pour passer les examens ou les concours des établissements d'enseignement supérieur.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Les aménagements de concours ou d'examens continus ou finals concernent tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou même pratique, si au moment des épreuves vous présentez un handicap défini par l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles. Faites connaître vos besoins à la mission handicap ou au référent handicap de l'établissement. Pour les concours et examens, les candidats doivent adresser leur demande aux autorités organisatrices. ■

Pour les aménagements des concours post-bac

Les aménagements dont vous bénéficiez pour le baccalauréat peuvent s'appliquer pour les concours, sauf si :

- vous y renoncez (sur demande adressée à l'autorité administrative, au plus tard à la date limite d'inscription);
- vous demandez qu'ils soient revus (selon la procédure habituelle);
- la réglementation du concours ne permet pas tout ou partie des aménagements. C'est l'autorité administrative qui vous en informe et vous pouvez demander de nouveaux aménagements selon la procédure habituelle et sans date limite.

Pour les aménagements d'examens

95,3% des étudiants en situation de handicap bénéficient d'un aménagement pour les examens (source: MESR, 2022).

Si vous êtes étudiant en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) ou en BTS (brevet de technicien supérieur) et que vous avez bénéficié d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou d'un PAI (projet d'accueil individualisé) en terminale, vous pouvez le voir reconduit.

À savoir : les étudiants en CPGE ou en BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) du ministère de l'Agriculture peuvent voir aussi leur PAP (plan d'accompagnement personnalisé) reconduit. Si vous êtes étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur (université, école d'art, grande école, etc.), vous devez contacter la mission ou le référent handicap, afin de mettre en place votre accompagnement. Les aménagements d'examens proposés s'appliquent tout au long du cycle (sur toute la licence ou tout le cycle ingénieur, par exemple), de manière automatique. ■

LES ADAPTATIONS POSSIBLES

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, des aménagements très divers peuvent

être mis en place. En voici quelques exemples.

Les épreuves

- Majoration du temps d'épreuve (écrite, orale, pratique) ou pause avec temps compensatoire.
- Étalement des épreuves d'un examen sur l'ensemble des sessions d'une année, voire de plusieurs années.
- Conservation des notes d'épreuve ou d'unité durant 5 ans.
- Adaptation de la présentation des sujets (format papier ou format numérique compatible avec le matériel du candidat, etc.).
- Adaptation de la nature d'une épreuve ou mise en place d'une épreuve de substitution, voire dispense de tout ou partie de l'épreuve, selon les possibilités du règlement d'examen.

Les conditions matérielles

- Possibilité d'organiser les épreuves à distance (à domicile ou dans un tiers-lieu, par exemple un campus connecté).
- Possibilité de bénéficier de l'usage d'une salle particulière.

Les aides techniques

- Autorisation d'utiliser un matériel numérique, des logiciels spécifiques et/ou des logiciels à composante vocale.

Les aides humaines

- Possibilité de bénéficier des services d'un secrétaire ou d'un assistant, après avoir précisé la nature, l'objet et la durée de l'aide. ■



© DR

« Grâce à des programmes comme *Atypie-Friendly* et des associations comme *La Bulle!*, je pense, et j'espère, que la question de l'autisme au sein des universités sera plus visible ! »

Aubin Delaveau, 26 ans, diplômé d'un master en mathématiques

Récemment diplômé d'un master, Aubin retrace son parcours universitaire, depuis son entrée dans l'enseignement supérieur jusqu'à sa recherche de contrat doctoral.

➤ Mon entrée à l'université

Je souhaitais faire de la recherche en mathématiques. Je pouvais intégrer une classe préparatoire ou bien m'inscrire à l'université. L'ambiance de la prépa ne m'aurait pas convenu. J'ai donc choisi de rejoindre l'université Toulouse III Paul Sabatier pour suivre un parcours en mathématiques spécialisé dans la recherche scientifique. Arrivé à l'université, j'ai découvert le pôle handicap étudiant et j'ai pu demander mes aménagements. Je me suis senti suffisamment accompagné, car j'avais un contact individuel avec un conseiller. Durant toutes mes années universitaires, j'ai bénéficié d'un tiers-temps et, durant la plupart des épreuves écrites, j'ai pu utiliser une salle séparée pour composer. Et puis l'association [La Bulle!](#), pensée par et pour les étudiants autistes, me soutenait beaucoup: entraide, conseils, organisation de sorties...

➤ Mon master

Je voulais faire un master recherche et innovation: j'ai validé mon M1, mais en M2, le Covid-19 a complètement chamboulé mon parcours. Je n'ai pas réussi à décrocher le master dans cette filière. En même temps, j'ai intégré le programme *Atypie-Friendly* (lire le « Zoom », ci-contre). Je me suis réorienté vers un master MApl3 (mathématiques appliquées pour l'ingénierie, l'industrie et l'innovation), que j'ai validé.

➤ Ma recherche de doctorat

J'aimerais trouver un contrat doctoral CIFRE, dans lequel le doctorant est accompagné par un laboratoire de recherche et une entreprise. Car même si la France est réputée en mathématiques, il y a peu de débouchés. J'envisage de me tourner vers les entreprises dans lesquelles j'ai fait des stages pour trouver un terrain de recherche.

Vous trouverez plus d'informations sur le doctorat CIFRE sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la rubrique [les CIFRE](#).

ZOOM

L'INCLUSION AVEC ATYPIE-FRIENDLY

Ce programme destiné aux personnes autistes a été lancé en 2018 avec désormais 25 universités. Leur objectif est l'amélioration de l'inclusion de ces étudiants au sein de l'enseignement supérieur ainsi que leur accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale. *Atypie-Friendly* se mobilise avec les services de santé et les structures handicap pour proposer les aménagements adaptés. En outre, des personnes référentes, formées à l'autisme, soutiennent les étudiants tout au long de leur cursus universitaire. Depuis 2022, le programme s'étend peu à peu aux autres troubles du neurodéveloppement: troubles dys, TDAH (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité)... Consultez le site [Atypie-Friendly](#).

Retrouvez les témoignages d'Aubin et d'autres jeunes sur: <https://www.onisep.fr/temoignages>.

DÉCOUVRIR LE MONDE PROFESSIONNEL

Se lancer sur le marché de l'emploi est souvent synonyme d'enthousiasme, mais peut aussi être source d'appréhensions. Pour y remédier et intégrer sereinement le monde du travail, mieux vaut s'informer au plus tôt.

ZOOM

LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI

Ladapt (l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) organisent tous les ans, en novembre, la SEEPH ([Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées](#)). Jeunes, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion pourront nouer un premier contact avec des entreprises et des associations, lors des nombreux forums et ateliers en petits groupes de cette 27^e occurrence.

LE DUODAY

Chaque année, à l'occasion d'une journée nationale, des entreprises, des collectivités et des associations accueillent une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel, qui lui fait découvrir son métier. En 2022, près de 21000 duos ont été enregistrés sur [duoday.fr](#)!

PREMIERS PAS

Il existe différentes possibilités pour se familiariser en douceur et sur le terrain, avec ce nouvel environnement, avant de décrocher son premier emploi.

L'alternance

En apprentissage ou en contrat de professionnalisation, cette modalité vous permet d'alterner semaines en entreprise, ou en administration, et semaines de cours, en CFA (centre de formation d'apprentis), grandes écoles, etc. L'alternance permet à tous les jeunes de faire un premier pas dans une activité professionnelle. De plus, sa durée est allongée jusqu'à 4 ans pour les personnes en situation de handicap.

Les stages

Leur avantage ? Ils vous offrent une belle visibilité sur la suite, qu'ils se déroulent en France ou à l'étranger. Le programme Erasmus+ permet cela dès la 1^{re} année d'études, pour une durée allant de 2 jours à 1 an. Rapprochez-vous du service international et/ou du référent handicap de votre établissement pour anticiper au mieux votre projet. Vous trouverez plus d'informations concernant la mobilité étudiante à l'étranger sur le site Agence Erasmus+, à la rubrique « [Partir à l'étranger](#) ».

Les jobs étudiants

Ces petits boulots alimentaires représentent en réalité bien plus que cela : ils vous permettront de découvrir un secteur particulier, selon un contrat fixé en semaine, le week-end ou pendant les vacances. Dans tous les cas, vous obtiendrez un salaire, vous acquerrez de nouvelles compétences et une expérience professionnelle non négligeable sur votre CV, et vous montrerez à vos futurs employeurs votre volonté et votre engagement. ■

D'AUTRES PISTES

Si les compétences professionnelles sont nécessaires, celles que vous allez acquérir dans d'autres domaines le sont aussi. Ce sont les *soft skills*, ou « compétences douces », des qualités personnelles acquises en dehors du cadre scolaire, et très appréciées des recruteurs.

Optimiser ses loisirs

Que vous fassiez partie d'un club d'art dramatique, preniez des cours de dessin ou appréciez les voyages, toutes vos expériences sont bonnes à prendre, car elles vous enrichissent... ainsi que votre CV ! Le sport, par exemple, est un excellent moyen d'acquérir des *soft skills* : il vous permet de gagner en endurance, de prendre confiance en vous, d'apprendre



à tisser des liens, de cultiver votre esprit d'équipe, etc. Consultez le [HandiGuide des sports](#), qui est un annuaire interactif listant toutes les structures sportives capables d'accueillir des pratiquants en situation de handicap.

Pratiquer le bénévolat

S'engager, s'impliquer dans une association, par exemple, est aussi une démarche qui vous donnera des clés pour la suite. Vous partagerez avec d'autres personnes ce qui vous fait vibrer. ■

CONSEILS D'EXPERTS

Savoir s'informer à distance

Pour finaliser votre projet professionnel, différents moyens existent. Le site [oniseptv](#) vous permet de visionner des témoignages d'hommes et de femmes

qui racontent leur métier. L'appli Wilbi offre même la possibilité de les suivre en ligne pendant quelques jours. Enfin, vous pourrez poser toutes vos questions lors des tchats et des visioconférences « Les métiers en direct » ; inscription au préalable sur [oniseptv](#).

Solliciter un mentor

Afin de vous insérer sur le marché du travail, vous pouvez demander l'aide d'un mentor via le site [1 Jeune 1 Mentor](#). Cette initiative permet d'orienter vers les associations de mentorat les jeunes qui souhaitent être mentorés et les bénévoles qui se proposent de devenir mentors.

Contactez une association

Associations nationales, régionales, spécialisées dans l'insertion des étudiants, groupes d'anciens étudiants (alumni)... toutes ces structures peuvent vous apporter des infos, des contacts et un accompagnement. ■

ZOOM

LE SERVICE CIVIQUE

Mission d'intérêt général

Il offre la possibilité d'acquérir des compétences pour la suite de votre parcours. Ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, cette mission indemnisée permet d'allier connaissance et engagement social. L'indemnité est cumulable avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés). Des aides de l'Agefiph ou du FIPHP peuvent aussi être mobilisées, sous conditions. Consultez le site Internet www.service-civique.gouv.fr.

LES OLYMPIADES DES MÉTIERS

WorldSkills et Abilympics

Les WorldSkills ont pour but de promouvoir les métiers. Ce sont de véritables vitrines sur les professions à travers huit domaines. Les Abilympics s'adressent aux personnes en situation de handicap. Si vous avez moins de 23 ans (sauf exception) et quels que soient votre statut et votre formation, l'inscription aux sélections régionales et nationales vous est ouverte. Vous pourrez aussi concourir aux WorldSkills: Abilympics et WorldSkills organiseront l'adaptation de l'épreuve selon votre handicap. Plus d'informations sur : abilympics-france.fr et worldskills-france.org.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Décrocher son premier emploi est une grande aventure. Sachez que vous aurez de nombreux soutiens pour vous accompagner dans vos démarches, mais aussi dans votre prise de poste.

ZOOM

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le marché du travail est composé d'environ 59% d'offres d'emploi visibles et 41% d'offres invisibles. Si vous souhaitez transmettre une candidature spontanée, privilégiez des entreprises affichant leurs valeurs dans le domaine de la diversité, de l'inclusion et du handicap. Leurs salariés seront plus sensibilisés à ces questions. Vous pouvez aussi penser aux réseaux des alumni (anciens élèves d'un établissement scolaire) pour vous guider dans vos recherches. Enfin, n'hésitez pas à mobiliser votre réseau familial et amical, car la cooptation est aussi un moyen invisible pour intégrer une entreprise. Vos proches pourront faire le lien entre vous et le poste proposé, offrant ainsi certains avantages à chaque partie, si vous donnez satisfaction.

RECHERCHE ACTIVE, MODE D'EMPLOI

• Les sites et les cabinets de recrutement

Outre les sites traditionnels (Indeed, Monster, etc.), certains sites associatifs ou privés sont spécialisés dans le recrutement de travailleurs en situation de handicap : hanploi.com, Mission Handicap, Handi CV, JobinLive, Talentéo, handicap.fr, etc. Ils facilitent la mise en relation avec les recruteurs en proposant un panel de services : CVthèque, coaching, simulation d'entretien, *job dating online*, forums, salons de recrutement, etc. Les cabinets tels qu'Objectif Avenir, TH Conseil, Défi RH, ou encore Mozaïk RH peuvent aussi faciliter l'accès à l'emploi.

• Les salons d'e-recrutement, pratiques et accessibles

Ils offrent la possibilité de chercher un emploi sans avoir à se déplacer. Organisés, par exemple, par Handicap.fr, les salons Hello handicap et Hello handicap PME sont accessibles sur PC et mobile et vous permettent de passer des entretiens par téléphone, tchat ou visioconférence.

Pour aller plus loin, consultez sur le site de l'Onisep l'article « [Situation de handicap : préparer sa recherche d'emploi](#) ».

• La RQTH, une ressource non négligeable

Demander la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur

handicapé), c'est faire attester officiellement par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) votre aptitude au travail malgré votre situation de handicap. C'est une sorte de carte joker que vous pouvez utiliser dès 16 ans si besoin. Il n'est pas obligatoire de la mentionner sur votre CV, toutefois il faut la faire valoir pour bénéficier d'éventuels aménagements (de votre poste de travail, de vos horaires, etc.). Pour en bénéficier, vous devez remplir le dossier unique de demande à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ou à la MDA (maison départementale de l'autonomie) de votre département. Vous devez également remplir le certificat médical Cerfa avec votre médecin et le joindre à votre dossier. N'hésitez pas à vous faire aider par le référent handicap de votre établissement, un travailleur social ou une association. Les délais de réponse sont de 2 à 6 mois et cette reconnaissance est établie pour une période limitée ou de façon définitive, selon les cas. En cas de renouvellement de la RTQH, il faut la demander entre 6 mois et 1 an avant la date d'échéance. En cas de réponse négative, il est possible de faire un recours dans les 2 mois qui suivent la notification. La MDPH vous indiquera les démarches à suivre. Que vous cherchiez un apprentissage ou un emploi, la RQTH facilite de



© Huntstock/Disability Images/Getty Images

nombreuses démarches : signature d'un contrat d'apprentissage aménagé, accompagnements et services spécifiques au sein des organismes d'accompagnement vers l'emploi...

Pour aller plus loin, consultez sur le site de l'Onisep le « [La RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé](#) ». ■

LA PRISE DE POSTE SANS PRISE DE TÊTE

La majorité des salariés en situation de handicap travaille en milieu ordinaire : dans le secteur privé, la fonction publique ou encore dans des entreprises adaptées. La RQTH permet d'accéder à l'ensemble des dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion.

• L'Agefiph et le FIPHFP

Dans le privé, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) apporte des aides complémentaires à celles de droit commun. Elles permettent de compenser les surcoûts liés au handicap des salariés. Dans le secteur public,

le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) favorisera votre recrutement ou votre maintien dans l'emploi.

• L'entreprise adaptée

Elle a la particularité d'employer un certain nombre de personnes en situation de handicap et peut être une étape pour accéder à une entreprise ordinaire en proposant trois expérimentations : le CDD « tremplin », l'entreprise adaptée de travail temporaire et l'entreprise pro-inclusive. Pour en bénéficier, vous devez avoir obtenu la RQTH et être sans emploi. Les conditions de travail seront ainsi adaptées à votre situation.

• L'emploi accompagné

Si vous êtes inscrit dans un parcours vers l'emploi en milieu ordinaire ou bien déjà en poste, vous pouvez bénéficier du dispositif d'emploi accompagné ouvert aux personnes en situation de handicap dès 16 ans, à condition d'avoir obtenu la reconnaissance par la CDAPH. Ce dispositif comprend un soutien à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire et un accompagnement médico-social. ■

Dimitri,
ingénieur data scientist

« J'ai été recruté comme data scientist au Centre Léon-Bérard, à Lyon, peu de temps après avoir obtenu mon diplôme d'ingénieur à l'Insa Lyon (Institut national des sciences appliquées), spécialité bio-informatique et modélisation. J'ai une surdité profonde bilatérale. Je suis appareillé et il m'arrive d'utiliser un micro pour communiquer lors des visioconférences professionnelles. Avant même d'entrer à l'école, j'ai contacté leur cellule handicap. J'ai bénéficié d'aménagements : aide à la prise de notes, soutien individuel, aménagement des examens... L'Insa Lyon propose aussi des actions de sensibilisation et de formation au handicap. Sa cellule handicap est très active pour identifier les besoins spécifiques et les éventuelles difficultés de chaque étudiant, et aussi pour communiquer ces éléments aux enseignants. »

ZOOM

LANCEZ VOTRE ENTREPRISE!

Un projet accessible

Grâce à des aides, notamment financières, et le soutien de réseaux dynamiques. La demande d'aide doit être faite par l'« handipreneur », avant l'immatriculation ou la reprise d'activité, auprès de sa délégation régionale [Agefiph](#).

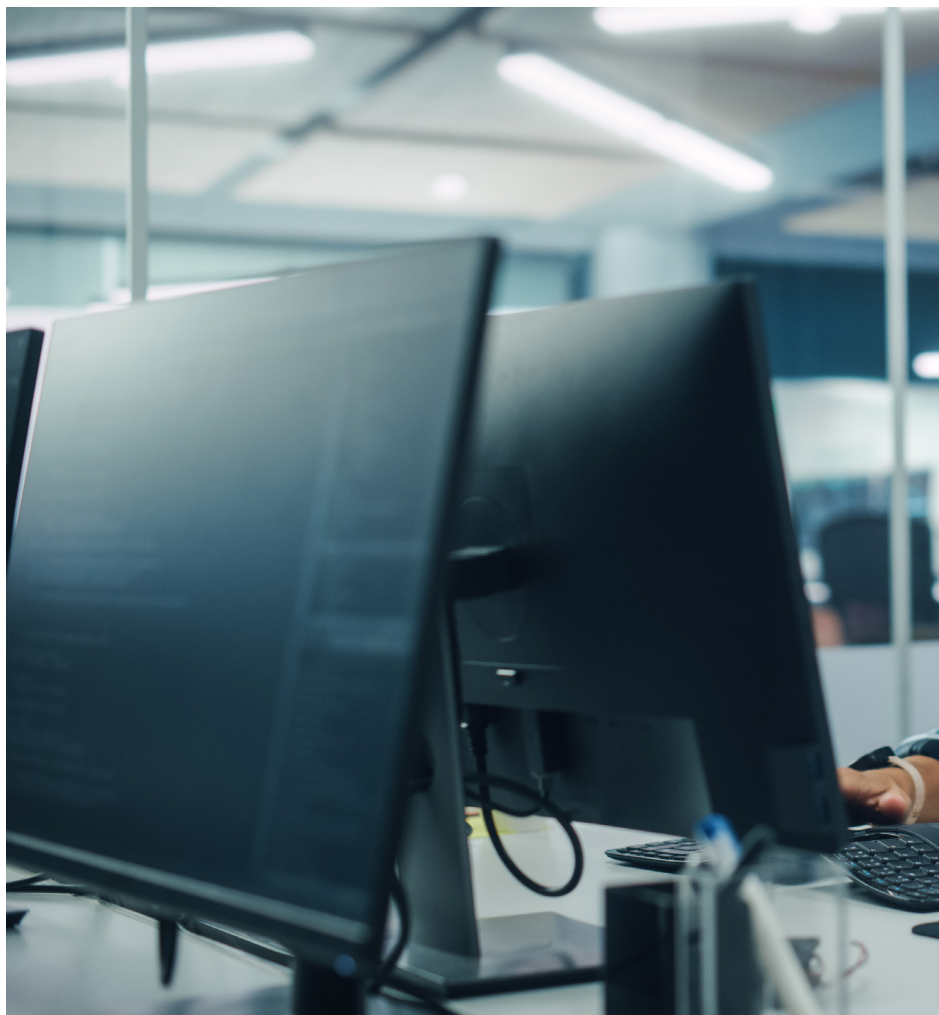
Ces entrepreneurs peuvent aussi se faire accompagner par H'up entrepreneurs. Cette association anime le premier réseau de travailleurs indépendants handicapés (Linklusion) et les représente auprès des pouvoirs publics. Plus d'informations sur le site Web d'[H'up entrepreneurs](#).

À SAVOIR

ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

La loi s'en mêle...

Elle oblige tous les employeurs publics ou privés de 20 salariés ou plus à compter au moins 6% d'employés ou de stagiaires en situation de handicap. Et depuis 2020, tous les employeurs, quels que soient leurs effectifs, doivent déclarer le nombre de leurs employés en situation de handicap. Ils sont tenus par là même de proposer des solutions pour leur permettre de conserver leur emploi: aménagements d'horaires, du poste, télétravail, recours à des logiciels ou à du matériel particulier, etc.



© gorodenkoff/istock/Getty Images

FACILITATEURS DE LA TRANSITION

De nombreux acteurs œuvrent pour les personnes en situation de handicap, notamment en conseillant et informant les jeunes et leur famille. Quelques pistes!

• Les associations

Certaines associations facilitent votre insertion professionnelle. C'est le cas de Tremplin, créée par les entreprises elles-mêmes, et d'Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés), dont l'objectif est de créer des rencontres entre des jeunes de 15 à 30 ans et des entreprises, en particulier par le biais du mentorat. L'association

spécialisée dans l'industrie aéronautique et spatiale Hanvol a, quant à elle, pour objectif de vous mettre en relation avec des entreprises de ce secteur grâce à des contrats en alternance. Enfin, Ladapt (l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) a conçu divers dispositifs innovants, faisant tout ou partie de l'emploi accompagné: développement des Esat (établissements et services d'aide par le travail) hors murs, des SPASE (services personnalisés d'accompagnement et de suivi vers et dans l'emploi), des JAMO (job coaching accompagnements en milieu ordinaire de travail), ou des PEPS (prestations d'évaluation professionnelle spécialisée).



Marine,
responsable QSE
chez Vinci Energies

« Afin d'élargir mon apprentissage et d'avoir accès à un enseignement plus pratique, à la suite de mon bac + 2 géographie et aménagement à l'UPJV (université de Picardie Jules-Verne), je me suis orientée vers une licence professionnelle QHSSE (qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement) en contrat de professionnalisation au CFA Promeo d'Amiens. Lors de mon alternance chez Leclerc, je n'ai pas évoqué ma dyslexie, qui n'avait pas de conséquences directes sur mon travail. Il s'agit d'un handicap invisible. Par la suite, j'ai décidé de continuer vers un master 2 management QSE en alternance, en tant que coordinatrice, au sein de SNCF Réseau. Quand on se bat, on arrive toujours à ce qu'on veut. La ténacité et la persévérance m'ont permis d'atteindre mes objectifs. Aujourd'hui, je suis responsable QSE en CDI chez Vinci Energies. »

Retrouvez les témoignages de Marine et d'autres jeunes sur :
<https://www.onisep.fr/temoignages>.

• Les référents handicap

Les étudiants peuvent aussi s'adresser aux référents handicap, en particulier au sein des universités, des grandes écoles et des CFA. Les référents handicap accompagnent les étudiants dans leur parcours, les informent des freins et des leviers possibles et les guident dans la manière d'aborder le sujet du handicap une fois entrés dans la vie active. Ils sont des acteurs clés du succès du projet professionnel des étudiants car ils peuvent se rapprocher des entreprises, par le biais du service dédié à l'insertion professionnelle de l'université, l'école ou le CFA.

• L'immersion en milieu professionnel

L'APF France handicap agit en particulier pour la scolarisation et la formation professionnelle en proposant, par exemple, une immersion en milieu professionnel. Une démarche qui peut amener à décrocher un emploi pérenne. Les IEM-FP (instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle) et les plateformes d'insertion professionnelle nouent des partenariats avec les entreprises locales, les acteurs de la formation professionnelle et les universités. Elles facilitent ainsi l'accès à l'emploi. ■

VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Sport, cinéma, littérature... de nombreux domaines abordent aujourd'hui les questions du handicap et de l'inclusion. Au-delà de ces mises en avant, la loi impose de nouveaux objectifs liés à la représentation et à l'insertion de tous les citoyens et à la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

ZOOM

ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET INCLUSION

Dimitri, Marine et Varvara, qui témoignent dans cette publication, ont pris chacun un engagement associatif. Marine et Varvara ont bénéficié de bourses de l'association 100% Handinamique, qui ont financé les cours de langue de la première et les soins médicaux de la seconde. Dimitri, quant à lui, a été président de Handizgoud lorsqu'il était étudiant à l'Insa Lyon. Cette association étudiante dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap mène des ateliers et des actions de sensibilisation avec le soutien de plusieurs entreprises. « Grâce à mon implication dans les activités de Handizgoud, j'ai pu porter un regard plus large sur le handicap », confie-t-il.

UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

Si des films tels que *Forrest Gump* (1994) ou *Intouchables* (2011) s'étaient penchés sur le sujet, peu de personnes en situation de handicap, réelles ou fictives, figuraient toutefois sur petit et grand écran jusqu'à récemment. Heureusement, certaines règles ont été instaurées, accordant une place plus importante à cette thématique. Ainsi, la *Charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels* de 2019 engage les médias à rendre compte de la diversité de la population. ■

UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ

Améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et pallier certaines de leurs difficultés, c'est aussi la mission de l'État, rappelle la loi de 2005. Elle stipule que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Pour y parvenir, deux

leviers institutionnels sont ainsi activés : la compensation du handicap avec une prise en charge variable des frais qui y sont liés ainsi qu'à votre projet de vie ; et l'obligation d'accessibilité à la vie collective. Cela passe par l'aménagement des transports en commun, des voiries et des ERP (établissements recevant du public), mais aussi par l'accès au numérique. Les sites institutionnels et gouvernementaux, notamment, proposent de plus en plus de solutions pour faciliter l'accès à l'information. ■

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PARTICULARITÉS

Dans la vie quotidienne, des entreprises œuvrent aussi pour l'inclusion. Certaines grandes surfaces ont créé des « heures silencieuses », avec éclairages, musique ou annonces micro réduits par égard pour la sensibilité des personnes atteintes de troubles autistiques. Des marques grand public, notamment en France, proposent des lignes vestimentaires pour que chacun gagne en autonomie et en confort, répondant ainsi aux besoins des personnes en situation de handicap. ■



© DR

« En croyant très fort en nos projets et en nos rêves, on peut tout surmonter. »

Théo Curin, nageur, conférencier, chroniqueur, mannequin et acteur

À cause d'une méningite contractée à 6 ans, Théo a perdu ses quatre membres. Aujourd'hui, le champion de natation handisport et autoentrepreneur aux multiples casquettes contribue à la mise en lumière de la question du handicap, toujours avec le sourire.

➤ Un plongeon dans le grand bain

Aquaphobe à ses débuts, Théo a fait la rencontre de Philippe Croizon, un moment déterminant, selon lui. Par défi, il a pris goût à la nage, une activité qui atténuait sa différence: « Dans l'eau, j'ai les mêmes sensations que les personnes valides. Je me déplace et je flotte comme tout le monde. » De ses premiers cours aux compétitions internationales, Théo a multiplié les performances sportives et attiré l'œil des médias et des marques. Tout s'étant accéléré, il n'a pas poursuivi ses études après un bac ST2S, préférant apprendre tout seul de nombreuses activités: acteur, mannequin, animateur TV/radio, conférencier. « L'école de la vie est une des meilleures écoles, et les personnes avec qui je travaille le savent. La transmission de leur savoir-faire est passionnante pour moi et gratifiante pour eux. J'ai envie de bien faire et de progresser. Je suis très reconnaissant et chanceux de gagner ma vie à travers mes passions. »

➤ Une société en mutation

« Je pense que les choses sont en train de changer, même si le handicap reste un sujet délicat qui génère encore beaucoup de préjugés. Mais la question de la différence au sens large est davantage évoquée aujourd'hui. On le voit dans divers domaines: sport, emploi, orientation sexuelle, etc. On est sur la bonne voie! »

➤ Une force née de la différence

« J'ai compris que ce qui m'était arrivé allait devenir une de mes forces. Cela s'est fait progressivement, après mes amputations et mes premières victoires: retrouver la marche, mon autonomie. C'est ce qui m'a forgé un caractère encore plus fort et passionné. Ce n'est pas pour autant que je suis un super-héros: il peut arriver n'importe quoi, on a tous en nous la capacité de rebondir. C'est l'un des messages que j'ai souhaité transmettre dans mon autobiographie. »

Découvrez l'autobiographie de Théo Curin: *La Chance de ma vie: j'ai fait de ma différence une force*, Flammarion, mars 2022, 304 p.

ZOOM

PALMARÈS SPORTIF

À 13 ans, Théo Curin participe à ses premiers championnats de France de natation, à 16 ans, en 2016, aux Jeux paralympiques de Rio. Aux championnats du monde de 2017 et de 2019, il est doublement médaillé d'argent sur le 100 m et le 200 m nage libre et en 2019, il remporte le bronze sur le 200 m nage libre. En 2020, il devient finisher du *Half Ironman* des Sables-d'Olonne, devenant ainsi le premier athlète quadri-amputé à terminer cette course. En 2021, c'est avec deux autres nageurs, Malia Metella et Matthieu Witvoet, qu'il se lance dans la traversée du lac Titicaca à la nage, en totale autonomie, dans une eau à 12°C, à 3 800 m d'altitude. Un an plus tard, il devient le premier athlète handisport à effectuer l'un des trois marathons aquatiques les plus difficiles au monde, celui de Coronda, en Argentine (57 km).

L'interview intégrale de Théo Curin est à retrouver sur onisep.fr.

ADRESSES UTILES

DES SITES RESSOURCES

Collectivités locales

Dans les municipalités, départements, régions ou métropoles, une personne élue est chargée du handicap et peut vous renseigner sur les ressources locales à votre disposition pour les questions économiques et sociales.

Gouvernement

Le site handicap.gouv.fr présente des dossiers et des infos sur la politique sociale du handicap en France et sur les démarches facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Mon parcours handicap

Ce site d'information, d'orientation et de services est destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs proches. Vous pouvez notamment consulter, dans la rubrique « Informations thématiques », la partie « [Études supérieures](#) ».

Onisep

Le site de l'Onisep propose des informations et des conseils sur les formations, les métiers et l'emploi, ainsi que sur les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle. L'espace « [Inclusion et Handicap](#) » apporte des compléments d'information spécifiquement liés au handicap et aux besoins éducatifs particuliers.

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

etudiant.gouv.fr

Sur la [Carte de l'accessibilité des établissements](#) du site etudiant.gouv.fr, retrouvez, pour chaque établissement de l'enseignement supérieur référencé, les contacts des référents handicap et les

dispositifs mis en place (aides humaines et techniques, adaptations et aménagements...).

Lieux d'information et d'orientation

CIO (centres d'information et d'orientation), SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation), missions locales, CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse), à Paris, et centres d'information jeunesse (BIJ et PIJ), localement : tous ces lieux d'information et de conseil d'orientation existent dans toutes les académies. Retrouvez leurs coordonnées sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, à la rubrique « [Les lieux d'information de l'orientation](#) ».

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La rubrique « [Étudiants en situation de handicap](#) » du site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupe de nombreuses informations : les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, les ressources proposées par chacun des établissements ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle.

Programme Atypie-Friendly

[Atypie-Friendly](#) est un programme d'inclusion pour les personnes atteintes d'autisme, de troubles dys et de TDAH évoluant à l'université. Inscrit dans la Stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, le dispositif déploie des actions à l'échelle nationale et locale. Il rassemble des universités engagées dans l'amélioration de l'inclusion globale de ces étudiants dans l'enseignement

supérieur jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.

VERS L'EMPLOI

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

[L'Agefiph](#) favorise l'insertion, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap dans les entreprises du secteur privé.

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Le [FIPHFP](#) incite les employeurs de la fonction publique à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).

LUA (Lieu unique d'accompagnement)

Issu d'un rapprochement entre Pôle emploi (futur France Travail) et Cap emploi (futur France Travail Handicap), le LUA propose une offre de services destinée à l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi et aux employeurs. Consultez le site de [Pôle emploi](#).

PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés)

Le PRITH est un dispositif grâce auquel l'État et ses partenaires assurent et organisent à l'échelle régionale le pilotage de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap (accès et maintien dans l'emploi, orientation et accès à la formation, sensibilisation des

acteurs du monde économique). Selon les régions, il est élargi à de nombreux partenaires (Agefiph, conseil régional, FIPHP, Pôle emploi...) et il comporte la plupart du temps un axe d'intervention auprès des jeunes (dans le cadre des conventions Atouts pour tous dans certaines régions).

■ Salons de recrutement

Des événements, des forums et des salons à distance ou en présentiel partout en France offrent des opportunités de recrutement. Certains sont dédiés au handicap, en particulier à l'occasion de la SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) chaque mois de novembre. Le salon [Hello Handicap](#) se déroule en ligne et vise à faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap.

■ Structures d'aide à l'insertion professionnelle

Dans les établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service qui met en relation les étudiants avec le monde du travail ; relaie les offres de stage ou d'emploi des entreprises partenaires et les candidatures ; accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ; propose des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopère avec les structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Dans les écoles, consultez le service dédié, les associations d'anciens élèves (ou alumni). Retrouvez la [liste des structures d'aide à l'insertion professionnelle](#) au sein des universités sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

➤ VERS L'APPRENTISSAGE

■ InerJeunes

Ce [dispositif](#) propose un service dédié aux débouchés pour des diplômés allant du CAP au BTS. Vous y trouverez la formation qui vous convient, avec des informations sur la vie active.

■ Mon parcours handicap

Mon parcours handicap, le site d'information officiel pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants, propose l'article « [Qu'est-ce que l'apprentissage ?](#) », qui fournit toutes les informations utiles sur ce mode de formation.

■ Portail de l'alternance

Des réponses à vos questions sur l'alternance, des témoignages et des conseils d'apprentis ainsi que des offres d'emploi et de formation en alternance. www.alternance.emploi.gouv.fr.

➤ VIE QUOTIDIENNE

■ Bourses et logement

Pour tout savoir sur les bourses et autres aides financières, consultez le site etudiant.gouv.fr. Pour faire une demande de DSE (dossier social étudiant), rendez-vous sur le site messervices.etudiant.gouv.fr. Pour déposer une demande de logement, connectez-vous sur la plateforme trouverunlogement.lescrous.fr. Contactez en parallèle le référent handicap du Crous de l'académie où vous poursuivrez vos études afin de connaître la procédure d'attribution de logement adapté.

■ MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées)

Trouvez les adresses des MDPH, des informations sur vos droits et déposez vos demandes de prestations auprès de la MDPH concernée sur le site Mon parcours handicap, aux rubriques « Interlocuteurs et Annuaires », puis « [Comment trouver votre MDPH ?](#) ».

➤ VIE ASSOCIATIVE

■ 100% Handinamique

L'association [100% Handinamique](#) est un mouvement national de jeunes, qui anime des groupes d'entraide pour des jeunes en situation de

handicap. 100% Handinamique conduit également des tutorats collectifs, du secondaire au supérieur (programmes Phares et Phraties), des mentorats individuels dans les études et vers le monde professionnel, des actions de formation et de sensibilisation et, enfin, organise des forums dédiés au recrutement.

■ Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés)

L'association [Arpejeh](#) favorise la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves et les étudiants de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et en soutenant leur insertion professionnelle.

■ Droit au savoir

Le collectif interassociatif [Droit au savoir](#), dont le mot d'ordre est « Ensemble pour les jeunes en situation de handicap, étudiants ou en formation professionnelle », regroupe 32 organisations, tous handicaps confondus, et promeut l'accès à la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

■ Tremplin-Études, Handicap, Entreprises

Soutenue par plus de 200 entreprises partenaires, l'association [Tremplin-Études, Handicap, Entreprises](#) a pour objet d'impliquer les entreprises dans la préparation à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap inscrites dans un parcours de formation à partir de la 2^{de}.

■ En région

D'autres associations régionales proposent aux jeunes en situation de handicap un accompagnement dans la recherche de stage ou d'emploi, sous des formes parfois très personnalisées (par exemple mentorats ou tutorats).

HANDI +

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

*S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés pour mener
vos études supérieures dans les meilleures conditions, et accéder
au monde professionnel.*

*La première partie présente les aménagements dont vous pouvez bénéficier
pour assurer la réussite de vos études supérieures.*

*La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape décisive,
quels que soient les besoins spécifiques de chacun de vous. Elle vous aide
à vous projeter et à vous positionner sur une première opportunité d'emploi.*

*La troisième partie recense des ressources et des informations pratiques
pour votre orientation dans l'enseignement supérieur, puis vers l'emploi.*

*Des témoignages d'étudiants et de jeunes professionnels en situation
de handicap ainsi que des avis d'experts mettent en lumière la variété
des parcours possibles.*

*En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études
supérieures pour construire votre avenir.*